



« Plan de soutien à la presse » : de l'argent pour licencier ?

Dans un [communiqué du 27 août](#), le gouvernement dévoile un « plan de soutien à la filière presse », doté de 377 millions d'euros, qui s'étale jusqu'en 2022, en plus des précédentes « mesures d'urgence » pour l'année 2020, chiffrées à 106 millions d'euros.

Cette manne ira-t-elle, comme la majorité des actuelles aides à la presse, à la poignée de milliardaires, de grands groupes et de banques qui détient la majorité des titres de presse ? Bernard Arnault (*Le Parisien*, *Les Echos...*), Xavier Niel (*Le Monde*, *Télérama*, *l'Obs*, *Courrier international*, *La Vie*, *France Antilles*, *Paris Turf*, *Nice-Matin...*), la famille Dassault (*Le Figaro*, *TV Magazine*), le Crédit Mutuel (*Les Dernières Nouvelles d'Alsace*, *Le Dauphiné libéré*, *Le Progrès...*)...

Et aux journaux qui, comme *Le Parisien* ou *Paris-Normandie* (racheté par le groupe Rossel-La Voix), ont déjà programmé des plans de licenciements ? Et à *L'Equipe*, qui veut baisser les salaires et diminuer le nombre de jours de congés de ses salariés, alors que la maison-mère, le groupe Amaury, dispose de plusieurs centaines de millions d'euros de trésorerie ?

L'annonce de ce « plan de soutien » a été faite après un entretien accordé par le Président de la République, le ministre de l'Economie et la ministre de la Culture aux « professionnels du secteur de la presse membres de l'Alliance de la Presse d'Information Générale [Apig] ». Nous laissons le soin aux patrons de presse de dire s'ils se sentent tous représentés par l'Apig, résultat de l'union des quatre organisations patronales de la presse quotidienne nationale, régionale, départementale et hebdomadaire régionale.

Les syndicats de journalistes n'ont en tout cas pas eu droit à de tels honneurs. Pas plus qu'ils n'ont eu de contacts avec le ministère de la Culture depuis l'arrivée de la nouvelle ministre, Roselyne Bachelot. Mais il faut croire que recueillir l'avis, voire les conseils, de quelques patrons de presse suffit.

Première mesure mise en avant par le gouvernement, un « plan de transformation des imprimeries [...] à hauteur de 18 M€ par an ». Alors même que l'Apig prépare un « plan de filière » qui, sous couvert de « projet de modernisation de la presse en régions, financé entièrement par l'État », s'apparente « en fait [à] un gigantesque plan de licenciements qui prévoit de faire disparaître 59 % des travailleuses et des travailleurs des imprimeries de la PQR-PQD-PHR », dénonçait la Filpac-

CGT le 21 juillet (lire le communiqué [« Plan de filière de l'APIG : licenciements massifs dans la presse ! »](#)).

« Sur les 30 imprimeries inscrites dans ce projet, 20 seulement survivraient à ce tsunami industriel, avec 50 % du parc machine qui se verrait supprimer. Lesquelles fermeront ? L'Alliance refuse de répondre... », ajoutait la Filpac-CGT. S'agissait-il, lors de cet entrevue du 27 août, de figoler les détails ?

Le gouvernement se félicite également du « soutien financier de grande ampleur (76 M€) pour assurer la poursuite de l'activité de Presstalis jusqu'au 1er juillet 2020 », auquel il dit ajouter « un financement de 80 M€ » pour la mise en route de France Messagerie, qui a repris une partie de l'activité de Presstalis, sous la houlette de la presse quotidienne nationale.

Là encore, l'emploi est le grand absent. Car la naissance de France Messagerie s'est faite au prix de la liquidation des filiales régionales de Presstalis, SAD et Soprocom, laissant plus de 500 salariés sur le carreau. Des propositions de créations de coopératives de distribution, émanant d'anciens salariés, existent pourtant. Mais, en particulier à Marseille, la Coopérative des quotidiens, l'actionnaire de France Messagerie, leur refuse d'opérer sur certaines zones géographiques.

En 2019, la « réforme » de la loi Bichet avait déjà remplacé le principe d'égalité de traitement et de mutualisation de la distribution de la presse par celui de la concurrence. Qu'advient-il, d'ailleurs, de la concurrence entre les deux acteurs du secteur, France Messagerie et les Messageries lyonnaises de presse (MLP) ?

Le gouvernement annonce aussi un « fonds de lutte contre la précarité, doté de 18 M€ par an [...] afin d'accompagner les acteurs les plus fragiles de la profession (pigistes, photojournalistes, dessinateurs de presse...) dans cette période de transformation ». Si le SNJ-CGT ne peut être contre le principe, il réclame de connaître les éléments qui ont permis d'évaluer les besoins, d'être associé à la détermination des critères d'attribution et du mode de distribution de ce fonds.

Sans compter que les journalistes pigistes, les photojournalistes et les dessinateurs de presse ont surtout besoin d'une chose : que les rédactions les fassent travailler, qu'elles leur versent des salaires corrects et qu'elles respectent la loi Cressard.

Le gouvernement rappelle ensuite l'instauration du droit voisin, qui, selon lui, « a pour objectif de mettre en place les conditions d'une négociation équilibrée entre, d'une part, les éditeurs et agences de presse et, d'autre part, les plateformes numériques, afin de redéfinir, en faveur des éditeurs et agences de presse, le partage de la valeur entre ces acteurs ». Et rien pour les rédactions et les journalistes ?

Le communiqué du gouvernement conclut qu'en « contrepartie de ce soutien conséquent, l'Etat attend de la part des éditeurs de presse qu'ils se montrent exemplaires en matière de transition écologique, de parité et diversité, mais aussi de lutte contre la précarité des professions les plus fragiles du secteur (pigistes, photojournalistes, correspondants locaux de presse, vendeurs-colporteurs, etc.). » Si on comprend bien, la seule condition exigée, c'est que les patrons de presse respectent la loi. C'est bien le moins... Mais au vu de la rude négociation du décret pour l'intégration des journalistes pigistes dans les plans de chômage partiel et de sa difficile application dans les entreprises, le SNJ-CGT ne se fait malheureusement aucune illusion sur la bonne volonté des éditeurs.

Plus que des rustines, c'est un bouleversement du système dont ont besoin les rédactions et les journalistes, notamment dans la presse. A commencer par un changement complet du système des aides à la presse, pour qu'elles bénéficient en priorité au maintien et à la création de titres indépendants. Mais aussi une loi qui empêche la concentration des titres de presse et une autre qui assure l'indépendance des rédactions vis-à-vis de ses actionnaires.

Montreuil, le 29 août 2020